

COLLECTIVITÉ : St Maurice Navacelles

Tableau d'avancement au GRADE DE Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2016

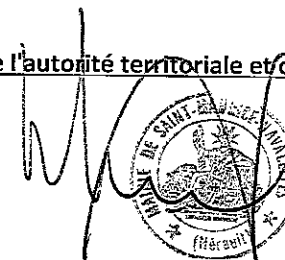
NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	PERES Christelle	Agent spécialisée de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	Agent spécialisée Principale de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	01/06/2016

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A St Maurice Navacelles, le 15 AVR. 2016

Signature de l'autorité territoriale et cachet



COLLECTIVITÉ : St Maurice Navacelles

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

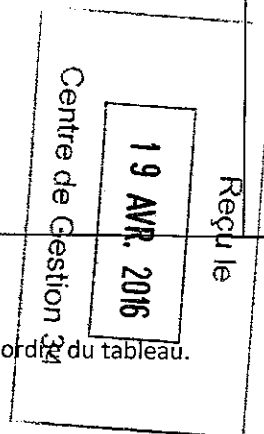
ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

~~CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)~~

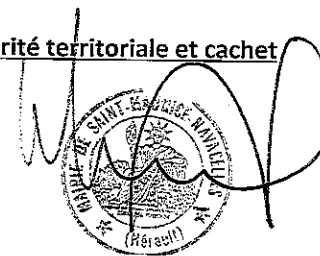
ANNÉE 2016

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
<u>1</u>	<u>NANCIEN</u>	<u>Adjoint technique 1^{ère} classe</u>	<u>C</u>	<u>Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe</u>	<u>01/06/2016</u>



A St Maurice Navacelles, le 15 AVR. 2016.

Signature de l'autorité territoriale et cachet



(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.